



Voiture achetée non gagée et qui le devient après achat

Par **71isa**, le **03/05/2016** à **13:39**

Bonjour,

Mon fils a acheté une voiture d'occasion en septembre 2014 à un particulier, fourni avec un certificat de non gage. Après un accident de voiture, le véhicule est déclaré épave. La GMF notre assurance, nous demande un certificat de non gage afin d'effectuer le remboursement du véhicule (13 000 euros). Et il s'avère que le véhicule est gagé depuis le 3 juillet 2013. Le vendeur qui nous a mené en bateau dans un premier temps, nous dit qu'il ne peut rien et qu'il a toujours un crédit sur cette voiture et qu'il lui reste 4000 euros à rembourser. Mes questions sont les suivantes : Avait-il le droit de vendre ce véhicule ? et quels sont mes recours ?

Merci d'avance !